CSE Siège
du 18 & 19 mai 2022

Le moins, que l'on puisse dire, c'est que l'ordre du jour du CSE qui s'est tenu les 18 et 19 mai était chargé avec entre autres, le rapport d'expertise concernant les chargés d'édition de la chaîne Info, le plan d'action Post TEPI, les dérogations horaires pour le Tour de France masculin et féminin, la sécurité en question sur le Dakar… Pour ne citer qu'eux !

Cela n'a pas empêché les élus de demander dès l'ouverture du CSE qu'un point supplémentaire soit traité, un point faisant écho aux problèmes rencontrés par les salariés soumis au plan de déménagement voulu par la Direction, ils sont demandés que soit constituée une commission de suivi du déménagement.

- ## Déménagements, certains ne sont que temporaires

Si le plan de déménagement présenté lors du dernier CSE était déjà complexe et ambitieux (près de 1000 personnes sur une année !), à aucun moment, il n'a été question de déménagement temporaire… sur 6 mois voire 8 mois, pour les services comme la communication digitale ou les RH, qui ne peuvent dans l'immédiat, rejoindre leur affectation définitive.

Une annonce faite le 11 mai pour une mise en œuvre au 1er juin !

Devant l'émoi des salariés concernés, les élus ont demandé que soit constituée, à l'occasion de ce CSE, une commission de suivi du déménagement, une commission qui puisse intervenir et faire en sorte que ce genre de situation ne se reproduise plus et que les mesures soient prises pour que les salariés puissent anticiper et organiser au mieux leur activité pendant les déménagements imposés. La direction a donné son accord.

La commission devrait se réunir dès cette semaine à la demande de la Direction.

Elle est composée de 6 élus :

- Malika Aït Ouakli pour la CGT
- Dominique Bonnet pour le SNJ
- Franck Bressan pour la CGC
- Florence Caron pour l'UNSA
- Stéphane Auvray pour la CFDT
- Arlette Loubeau pour FO

- ## Chargés d'édition, la direction à la peine !

Depuis la création de Franceinfo canal 27 en 2016, la situation des chargés d'édition n'a eu de cesse de se dégrader : service sous-dimensionné, planification délétère, pénibilité du travail posté, souffrances liées aux rythmes et aux horaires atypiques de travail…

Après un rapport de la CSSCT, des alertes répétées de la médecine du travail et une saisine intersyndicale interminable, les élus du CSE Siège ont mandaté un cabinet d'expertise pour se pencher sur le sort des « chargés d'édition » de Franceinfo canal 27 avec un élargissement aux « responsables d'édition ».

Entre-temps, la Direction a mis sur la table des négociations, un avenant à l'accord collectif d'entreprise de 2013 : elle souhaite créer sous le statut de journaliste, un poste de « chef d'édition spécialisé » en lieu et place des chargés d'édition, projet

pris en compte par le cabinet d'experts CEDAET dans son analyse.

Plusieurs entretiens ont été menés : auprès des salariés, de la planification, de la direction, des ressources humaines ou encore de la médecine du travail.

Le rapport pointe du doigt :

- Des lacunes et **des erreurs faites dans la conception même du poste** dès sa création,
- **Un effectif sous-dimensionné** (l'expertise préconise l'emploi d'au moins 11 « chargés d'édition » au lieu de 9 aujourd'hui ainsi que la création de nouvelles vacations en semaine et le week-end.).
- Les experts préconisent **un cycle de 4 jours de travail** par semaine au lieu des 5 proposés aujourd'hui par la Direction. Les élus y sont favorables.
- Le rapport met en exergue le **recours aux CDD qui** a évolué au cours des 3 dernières années aussi bien chez les « chargés d'édition » que chez les « responsables d'édition ». Le nombre de contrats CDD a augmenté de 351 % chez les « chargés d'édition » ! 58 % d'entre eux ont pour motif un accroissement temporaire d'activité… 42 % correspondent à des remplacements !
- En plus du manque de reconnaissance, **un métier** de « chargé d'édition » qui n'est **pas attractif**.

Pour répondre aux doléances, la Direction propose :

Un statut de journaliste

Les chargés d'édition de Franceinfo sont tous techniciens alors que ceux des chaînes d'information en continu concurrentes bénéficient d'un statut de journaliste !

Conséquences : les salariés sont bloqués et n'ont aucune perspective d'évolution !

La Direction propose de transformer leur statut actuel de PTA en journaliste via un nouveau poste de « chef d'édition spécialisé ».

Un nouveau métier au forfait jour ou au décompte horaire… sur 5 jours de travail hebdomadaire avec des amplitudes horaires renforcées.

Une proposition qui, si elle règle le problème de l'évolution professionnelle, fait totalement abstraction des conditions de travail stressantes et difficiles mises en évidence par le rapport d'expertise qui préconise un travail sur 4 jours, avec des amplitudes horaires réduites.

Avec une formation au rabais

Pour que les chargés d'édition soient éligibles au futur métier de « Chef d'édition spécialisé » et donc au statut de journaliste, la Direction prévoit une formation de reconversion, d'une durée de 15 semaines + 4 semaines de doublure…

Pour les élus, c'est insuffisant !

Impossible dans un délai aussi court d'acquérir et de maîtriser l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier de journaliste.

D'autant que des tests préalables sont imposés aux candidats à la reconversion

Ce qui suppose une formation après sélection… Et en cas d'échec ?
Les chargés d'édition pourront être repositionnés à la rédaction nationale.

Insuffisant pour les élus !

La rémunération demeure identique

Le passage du statut de PTA à celui de journaliste pourrait avoir un impact important sur leur salaire effectif mensuel (passage à un salaire sur 13 mois, perte de leurs éléments variables de salaires…).

Face aux remarques des élu(e)s, la direction l'assure : " *Nous garantissons pour les personnes en poste qu'ils toucheront autant sur le nouveau poste de journaliste. Leur salaire compensera la perte des éléments variables de salaire avec un calcul au choix sur les 3 dernières années ou sur la dernière année* ".

Conclusion

Les élus s'acharnent à dire que l'obtention d'une carte de presse ne résoudra pas les problèmes d'organisation et de souffrance au travail dénoncés depuis tant d'années.

Les salariés n'en peuvent plus ! Ils sont épuisés !

Les élus rappellent la notion de danger grave et imminent soulevé par la saisine. Ils ne sacrifieront pas les salariés et demandent à la Direction de réviser son projet en apportant des garanties plus solides pour les 4 salariés concernés !

Vote

A l'exception du SNJ, les élus du Siège ont voté à l'unanimité une résolution dans laquelle ils émettent des réserves au projet (passage de 4 à 5 jours par semaines, rémunérations, formation, …). Ils demandent à la Direction de revoir sa copie.

- ## Un plan d'action Post TEPI qui inquiète !

A la Direction venue présenter le plan d'action suite aux DGI et à l'alerte déclenchée dans le cadre du projet TEPI, projet de transfert de la gestion et des salariés des émissions de programme à la filiale FTVS, projet qui a été stoppé suite à la tentative de suicide d'une des salariées de l'émission Télématin.

Les élus ont, en préalable posé **2 questions**.

Ils souhaitaient avoir des nouvelles de la salariée concernée par la tentative de suicide. Ils ont appris que celle-ci est sortie de l'hôpital et qu'elle est actuellement en arrêt de travail jusqu'au 25 mai.

Ils ont ensuite demandé si le transfert à FTVS se ferait bien sur la base du **volontariat et donc** supposait un **détachemen**t pour les salariés qui veulent poursuivre leur activité sur l'émission sur laquelle ils sont actuellement en poste.

Les incertitudes demeurent

Si la Direction a réaffirmé le principe du volontariat, elle n'a pas souhaité s'exprimer sur le détachement, laissant ainsi planer un doute sur le sort réservé aux salariés qui ne souhaiteraient pas rejoindre FTVS.

Les élus se sont alors exprimés pour dire que la présentation d'un plan d'action n'avait de sens que si les incertitudes quant au devenir des salariés étaient levées et que la priorité était de répondre aux questions de salariés.

La direction a répondu que le futur projet qui ne sera pas un TEPI 2, serait dévoilé à l'occasion du prochain CSE, c'est-à-dire à la mi-juin.

D'ici là, comment se prononcer sur le plan d'action présenté ?

Si le plan d'action de la Direction a le mérite d'impliquer le management et la RH des 2 entreprises, et laisse place au dialogue et à l'échange, s'il clarifie le rôle des différents interlocuteurs, il ne répond pas pour autant aux interrogations des salariés

sur leur avenir.

C'est la raison pour laquelle, à l'unanimité, les élus ont refusé de lever le danger grave et imminent qui pèse sur l'émission Télématin et potentiellement sur toutes les émissions de programme, objet d'un transfert.

- ## France télévisions : Diffuseur du Tour de France 2022 !

Le départ de la 109ème édition du Tour de France sera donné le 1er juillet au Danemark.

L'évènement comprend au total 21 étapes et s'achèvera sur les Champs Élysées le 24 juillet 2022 après-midi.

Cette année, avec la levée des restrictions sanitaires, toutes les étapes sont retransmises en intégralité : retour sur le terrain des présentateurs et du "Vélo Club".

Le car de Strasbourg (Challenger 1) assure la fabrication du signal international.

Le car de Lille (Jumeau 1) assure la gestion du Nodal, la fabrication de l'habillage vidéo, la présentation du direct, le « Vélo Club », les réactions et analyses pour Franceinfo ainsi que les « Stade 2 » des 10, 17 et 24 juillet.

Ce car assure aussi le service aux chaînes.

Les moyens HF sont fournis par Euromédia.

Le « Journal du Tour », en direct sur France 3, sera présenté et réalisé depuis la régie du 19/20 à Paris.

Deux cars viennent compléter le dispositif pour les contre-la-montre : un prestataire local à Copenhague le 1er juillet et les moyens de La Fabrique à Rocamadour le 23 juillet.

Un Tour de France Féminin digne d'un Paris/Nice

Le 24 juillet au matin, sera lancé **le Tour de France Féminin**, un Tour organisé pour la première fois sur 8 jours !

La retransmission sera assurée par le car de Strasbourg, via les mêmes moyens que pour les Hommes, pour une prise d'antenne de 2 à 3 heures par jour.

Des dérogations horaires certes mais pas « d'open bar » !

La demande d'une dérogation permettant de porter à 60 heures sur 6 jours la durée maximale du temps de travail pendant l'opération a été présentée aux élus, qui ont émis des réserves notamment pour les chauffeurs qui sont cachetiers et qui devront assurer des prestations tôt le matin et tard le soir avec une forte amplitude horaire.

La Direction l'avoue : « *C'est une de nos difficultés de les tenir dans une amplitude légale… des rotations de personnel doivent leur permettre de bénéficier de jours de repos* ».

Avis

Les élus ont pris acte. Ils rappellent à la Direction ses obligations concernant les amplitudes maximales autorisées et l'usage du forfait jour dont les règles sont celles de l'accord collectif de l'entreprise.

Ils invitent tous les salariés à déclarer leurs horaires de travail dans Mon Kiosque afin de permettre une juste évaluation des heures de travail.

Dans leur avis, les élus demandent la présentation du planning réalisé... Tout personnel confondu.

- ## Réorganisation en vue à la Direction Technologies SI

Les élus du CSE siège prennent acte de la volonté de la Direction de faire évoluer l'organisation du service IP Support de la direction de l'Ingénierie.

Une évolution qui fait suite à une première réorganisation réalisée en 2019 où les fonctions ingénierie et support ont été regroupées sous une seule et même entité :

IP Support - Direction Ingénierie et Process au sein de la Direction Technologies et Systèmes d'Information.

Une réorganisation à iso effectifs, qui n'a aucun impact sur l'organisation du temps de travail et qui resserre le périmètre d'intervention technique des équipes.

Trois entités sont ainsi créées :

« Support fabrication Actu »
« Support Acquisition/Echanges/Diffusion »
« Support SI Rédactionnel »

Les élus insistent sur la nécessité d'accompagner les équipes qui sont à nouveau confrontées à une dynamique de changement et sur la nécessité de proposer un accompagnement individualisé aux collaborateurs concernés, afin que chacun puisse occuper une place adaptée dans la nouvelle organisation.

- ## Dakar 2022, des interrogations sur la sécurité des équipes

Le Dakar s'est déroulé cette année en Arabie Saoudite avec une équipe FTV réduite, par rapport aux années antérieures, à 16 personnes.

Le tout début de l'épreuve a été marqué par un fait tragique : l'explosion d'un véhicule blessant grièvement un pilote.

Qualifié d'abord de simple « accident » par les autorités de Riyad, les enquêteurs venus de Paris ont rapidement pu démontrer qu'il s'agissait en fait d'un attentat terroriste, un engin explosif ayant été posé dans le véhicule.

Quid alors de la sécurité des personnels sur place ?

Selon la Direction de FTV, elle était garantie par les autorités saoudiennes, tout étant sous le contrôle de l'armée.

Le bivouac où se tenait l'équipe était dans une zone fermée et sécurisée. Sur place, ils n'auraient eu par ailleurs que tardivement la confirmation qu'il s'agissait bien d'un attentat. Il aurait été alors demandé aux membres de l'équipe s'ils souhaitaient se faire rapatrier, proposition qu'ils auraient déclinée…

Des mesures, les élus l'ont rappelé, notoirement insuffisantes au regard de **l'obligation de résultat qui incombe à l'employeur en matière de sécurité du personnel.**

Il semble évident que FTV en liaison avec le quai d'Orsay aurait dû par précaution ordonner le rapatriement immédiat des personnels sur place.

Solliciter l'avis de ces derniers alors qu'ils n'étaient évidemment pas en mesure d'évaluer l'exact danger de la situation, apparait comme une manœuvre de FTV pour se décharger de sa responsabilité de décideur.

La Direction peut toujours se retrancher derrière son obligation d'informer, les équipes sur place ayant alimenté en images (sujets et duplex) les JT. Il n'en reste pas moins que se pose de manière criante la question de la légitimité pour notre entreprise de service public de couvrir cet événement dans un pays connu pour ses violations constantes des droits humains, organisé de toute évidence pour redorer l'image du régime en place, aux audiences en outre de plus en plus faibles et où la

sécurité du personnel n'était pas assurée. Sans parler de l'image désastreuse laissée par ce rallye motorisé en termes de transition écologique.

La Direction de FTV a beau rappeler l'obligation contractée avec l'organisateur ASO de couvrir le Dakar conjointement au Tour de France, il devient plus qu'urgent d'interroger sérieusement la pérennité de cette manifestation sur nos antennes.

- **Par ailleurs…**

Les élus ont pu constater que si **le budget de l'entreprise est globalement à l'équilibre, les plans d'activité sont eux en berne**, l'activité et les effectifs de l'entreprise diminuent générant à la fois surcharge de travail et incertitude quant à l'avenir, une réalité particulièrement criante **pour le site de Vaise** qui n'a pas de visibilité sur son avenir et qui est dans l'attente du prochain projet de la Direction.

Les faits sont cruels : **L'activité a diminué de 135 jours**, ceci alors que les équipes n'ont jamais démérité et que leurs programmes comme par exemple « Le journal des solutions » sont repris pour être diffusés en national.

Pas simple de travailler dans de telles conditions !

Particulièrement impactées au siège, les **équipes légères** qui devraient toutefois retrouver de l'activité avec Télématin mais qui ne comprennent pas **l'absence de recrutement d'au moins un OPS,** au vu de la charge de travail annoncée.

Dernier point abordé **la situation sanitaire**.

Si la fin du port du masque le 14 mars dernier et la suppression de tous les protocoles dans les entreprises a entrainé une augmentation des cas de COVID au sein de l'entreprise, celle-ci est restée modérée : 14 mars 66 cas, 28 mars 111 cas, 11 avril 97 cas et 25 avril 60 cas.

Les chiffres de mai sont rassurants : 15 cas déclarés au 9 mai.

Pour **autant la prudence reste la règle**

Si les séparateurs ne sont plus obligatoires, ils restent toujours à disposition pour les collaborateurs qui ont le choix de les utiliser ou non.

Le gel reste à la disposition des collaborateurs qui le souhaitent ainsi que les masques de même que les auto-tests.

Paris, le 23 mai 2022